

PROCES – VERBAL

DE LA REUNION ORDINAIRE DU COMITE EXECUTIF DU

15 Juillet 2015

Lieu : Kempiski Hôtel Fleuve Congo, salle Kinshasa.

Présidence : S.E Olivier KAMITATU, Ministre du Plan et Président du C.E

I. Présences : Membres du Comité Exécutif présents :

- | | |
|---------------------------------|-----------------------------------|
| 1. S.E Olivier KAMITATU, Gouv. | 11. M.Simon TUMAWAKU,ENTREP |
| 2. S.E. Martin KABWELULU, Gouv. | 12. M. Désiré Bin NASSOR K., Gouv |
| 3. S.E LIYOTA NDJOLI, Gouv. | 13. M. Albert KABUYA, OSC |
| 4. S.E. Crispin ATAMA, Gouv. | 14. M. Jacques BAKULU, OSC |
| 5. S.E Ernestine NYOKA, Gouv. | 15. M Joseph BOBIA, OSC |
| 6. S.E Albert MPETI, Gouv. | 16. M. Jean Claude KATENDE, OSC |
| 7. M. Firmin KOTO, Gouv. | 17. M.IBOND RUPAS Anzam, OSC |
| 8. M. Désiré BALAZIRE, Gouv | 18. Honorable Nicolas BULUKUNGU, |
| 9. Mme Yvonne MBALA, ENTREP. | 19. Honorable NKONGO BUDINA, |
| 10. M. Robert MUNGANGA, ENTREP. | |

Membre ayant donné mandat

20. Mme VAN de VEN

Membres du Comité Exécutif empêchés

21. M. Vincent NGONGA, DIRCABA P.M
 22. M. John BUPULA, DIRCABA P.M

Partenaires

- | | |
|--------------------------------|--------------------------------------|
| 1. Vincent KABWA, DGA DGI | 7. LOLO MOSANGU, Directeur DGI |
| 2. Donat KAMPATA, CTCPM | 8. Joseph KALUBI, Dir. COHYDRO |
| 3. Carol LUTALADIO, DGA DGDA | 9. Déo KAYUMBA, CD DGRAD |
| 4. KABONGO, (IGF) | 10. Robert MENAMA, CD DGDA |
| 5. Liliane KAYUMBA, DG COHYDRO | 11. Eddy N'sa, Expert EDD |
| 6. EMONI, DGA DGRAD | 12. Robert NZOMBA, Expert Min. Mines |

II. QUORUM :

Conformément au Règlement d'Ordre, le quorum étant atteint, le CE a valablement siégé.

III. ORDRE DU JOUR ADOpte

Adoption du PV de la réunion du 20 mai 2015

1. Présentation pour adoption du projet de Rapport ITIE-RDC 2013 par l'Administrateur Indépendant.
2. Informations sur :
 - Le cadrage ITIE-RDC 2014
 - L'étude de l'Impact de l'ITIE en RDC
 - L'étude de cadrage du secteur forestier
 - L'étude de Cadrage du secteur minier artisanal par le Consultant Price waterHouse&Cooper(PWC)



Page | 1

3. Divers : Echange sur la prise de position des Organisations de la Société Civile engagées dans la mise en œuvre de l'ITIE relative à l'envoi tardif des documents de travail.

IV. DEROULEMENT DE LA REUNION**ADOPTION DU PV DE LA REUNION DU 20 MAI 2015.**

Le PV est adopté à l'unanimité.

1^{er} point de l'Ordre du jour : PRESENTATION POUR ADOPTION DU PROJET DE RAPPORT ITIE-RDC 2013 PAR L'ADMINISTRATEUR INDEPENDANT, MOORE STEPHENS

1) Exposé

Le projet de rapport présenté pour adoption avait été soumis aux parties prenantes (PP) pour revue et améliorations au cours des ateliers organisés à cet effet aux 2 et 10 juillet 2015. Après ces ateliers, l'Administrateur indépendant avait reçu quelques autres améliorations des composantes Société Civile et Entreprises qu'il a intégrées dans le projet. C'est donc une version contenant toutes les améliorations des parties prenantes qui est présentée au Comité Exécutif pour adoption par l'Administrateur Indépendant.

L'économie de sa présentation est articulée autour de ces points : le Périmètre du Rapport ITIE RDC 2013, l'Exhaustivité et la fiabilité des données, les Revenus du secteur extractif, le Résultat des travaux de conciliation et les Constats et Recommandations.

Au sujet du Périmètre, il est rappelé que le Périmètre ITIE 2013 comprenait 121 Entreprises dont 16 pétrolières et 105 minières. Le taux de couverture de l'exercice à l'issue de la conciliation est de 99% pour l'ensemble du secteur extractif.

S'agissant de l'Exhaustivité et de la fiabilité des données, le Projet de Rapport indique ce qui suit:

- **Secteur Pétrolier** : 15 entreprises sur 16 du Périmètre ont soumis des formulaires de déclaration, 1 entreprise (NESSERGY), n'a pas soumis de formulaire puisqu'elle a quitté la RDC en novembre 2012 et l'A.I a reçu une lettre du Ministre des Hydrocarbures confirmant que depuis cette date, cette entreprise n'était plus détentrice d'un droit minier pour les hydrocarbures.
Toutes les Régies financières ont soumis des Formulaires de déclarations attestés par les hauts responsables et certifiés par l'Inspection Générale des Finances(IGF), à l'exception du Ministère de l'Environnement dont le formulaire n'a pas été certifié.
Trois de 15 entreprises ne se sont pas conformées au mécanisme de fiabilisation des données adopté par le C.E. Les Recettes perçues par les AFE de ces trois entreprises représentent 0,04% de l'ensemble des Recettes du secteur pétrolier. Le taux de fiabilisation est de 100% pour les Régies et 99,96% pour les Entreprises.
- **Secteur minier** : 95 sur 105 entreprises ont soumis des formulaires de déclaration. Sur les 10 restantes, 1 entreprise, RIO TINTO CONGO S.P.R.L, n'a pas soumis de déclaration tandis que 9 autres pour lesquelles l'Etat a effectué une déclaration unilatérale, sont soit fermées soit en cessation d'activité. L'A.I a reçu les preuves de non soumission de formulaires de déclaration de ces 9 entreprises.
Toutes les Régies financières sollicitées ont fourni des formulaires de déclaration attestés et certifiés soit un taux de fiabilisation de 100%.
Des 95 entreprises minières, 15 n'ont pas respecté le mécanisme de fiabilisation. Les recettes perçues de ces entreprises représentent 1,54% de l'ensemble des recettes du secteur minier. Le taux de fiabilisation pour les entreprises minières est de 98,44%.

Relativement aux revenus du secteur extractif et au Résultat de conciliation, le Projet de rapport présenté indique que les recettes déclarées perçues par l'Etat sont de l'ordre de 1.800.701.543\$ USD contre 1.791.894.594 \$USD des paiements déclarés par les Entreprises soit un écart absolu de 8.806.948 \$USD représentant 0,49% du total des Recettes.

Quant aux Recommandations, dix ont été relevées et devront faire l'objet d'un suivi et d'une évaluation du C.E.

2) Débat

Composante Société Civile :

Les membres de cette composante ont cherché à comprendre pourquoi pour les mêmes entreprises et pour la même rubrique, le montant de 575,7 millions USD de la page 19 afférent à la contribution des entreprises minières au trésor public était différent de celui repris aux pages 7 et 14 du projet.

Au sujet du calcul de la contribution des entreprises extractives à l'économie notamment le PIB, cette composante a souhaité comprendre pourquoi l'AI a privilégié les données de la Banque Centrale du Congo que celles fournies par les parties déclarantes.

Concernant la fiabilité et les paiements sociaux, les membres de cette composante ont demandé que le Comité se détermine au sujet de 18 entreprises minières et pétrolières qui n'avaient pas respecté le mécanisme de fiabilisation et qu'un débat soit engagé après la publication du rapport au sujet de la nature réelle et de la traçabilité des paiements sociaux. Sur les frais de formation des cadres congolais déclarés par les pétroliers, les membres de cette composante, s'adressant au ministre des Hydrocarbures, ont souhaité connaître le nombre de cadres formés annuellement, la destination et de la possibilité de faire bénéficier cette formation aux autres cadres non fonctionnaires du ministère des hydrocarbures. Ils ont par ailleurs exigé de la lumière sur l'état réel de l'Entreprise Nessergy.

Enfin, sur le montant de 70.179.154 dollars USD afférent aux autres paiements, cette composante tout en se félicitant de leur présentation désagréée, a voulu savoir pourquoi certains flux « significatifs » repris dans cette rubrique et encadrés par certaines entités du Périmètre n'ont pas été réconciliés.

A la question du montant de 575,7 millions, l'AI a précisé qu'il concernait la contribution de toutes les entreprises minières tant du périmètre que celles en dehors de ce dernier.

Concernant la contribution à l'économie, l'AI a précisé qu'il s'était référé aux données des parties déclarantes ITIE pour ce qui est des recettes de l'Etat alors que pour d'autres données, en l'absence de l'assurance de l'exhaustivité, il ne pouvait que recourir aux données de la BCC considérée comme seule base fiable de référence dans le calcul de certaines grandeurs économiques, tel est, notamment le cas du PIB.

Au sujet du nombre de cadres formés, le Ministre des Hydrocarbures a rassuré les membres que la liste des cadres formés était disponible au Ministère. Il par ailleurs a invité la Société Civile à contacter les Services pour avoir toute l'information à ce sujet.

Pour l'entreprise Nessergy, la preuve de renonciation à ses droits miniers d'hydrocarbures en 2012 a été fournie séance tenante par l'AI.

Quant aux autres paiements, l'AI après avoir rappelé le Périmètre 2013, a fait remarquer que certains flux repris dans les autres paiements quoiqu'importants étaient hors référentiel de réconciliation. Le CE avait l'opportunité de les intégrer dans le prochain référentiel lors du Cadrage 2014.

Composante Entreprises :

Tout en exprimant leur satisfaction au sujet de la qualité du projet de rapport, cette composante a exprimé quelques préoccupations au sujet de :

L'explication de la baisse de la proportion des emplois créés par les entreprises extractives en 2013 qui serait passée de 21% en 2012 à 6% en 2013, et

de la question des paiements sociaux qui devait être discutée au sein du CE en vue de pouvoir résoudre dans l'harmonie la problématique de la traçabilité et de la nature réelle de ces paiements.

Sur ce point, une invitée du Ministère des affaires sociales a estimé que le mécanisme susceptible de faciliter cette traçabilité et l'évaluation de la nature réelle des paiements sociaux existait au sein de ce Ministère. Dans la foulée, elle a proposé la reformulation de la recommandation sur ces paiements dans le sens entre autre d'élargir la composante Gouvernement par l'inclusion de son Ministère dans l'ITIE RDC.

Revenant aux emplois, le président de céans a indiqué qu'il se posait actuellement en RDC un problème de définition et de catégorisation des emplois qui est en passe d'être résolu grâce à l'amélioration de l'appareil statistique qui s'emploie à mettre sur pied une base globale des données opposable à tous. Dans cette perspective, la question des statistiques des emplois créés par les Industries extractives trouvera une issue.

Au sujet des paiements sociaux, il a approuvé l'idée de la mise sur pied d'une structure de dialogue entre Entreprises et Société civile en vue d'harmoniser les vues sur les paiements sociaux à prendre en compte dans le cadre des déclarations ITIE .

S'agissant de l'inclusion du Ministère des Affaires Sociales dans l'ITIE, tout en soulignant le nombre limité des membres tel que prévu par les textes régissant l'ITIE-RDC, il a toutes fois souligné que, la question sera traitée en interne au Comité Exécutif et une réponse sera réservée à cette demande.

3) Délibération.

A l'issue de ces échanges, les membres ont constaté à l'unanimité que leurs désiderats avaient été pris en compte par les parties prenantes et par l'A.I ce dont ils se sont réjouis.

Ainsi, le projet de Rapport ITIE RDC 2013 est adopté à l'unanimité et avec acclamation.

Les félicitations sont adressées au Cabinet Moore Stephens et à tous ceux qui ont contribué à l'élaboration de ce Rapport.

Le ST ITIE est chargé de le publier dans le meilleur délai.

2^{ème} point de l'Ordre du jour : INFORMATIONS SUR :

- **Le cadrage ITIE-RDC 2014**
- **L'étude de l'Impact de l'ITIE en RDC**
- **L'étude de cadrage du secteur forestier**
- **L'étude de Cadrage du secteur minier artisanal par le Consultant PWC**

a) Actualisation du cadrage ITIE RDC 2014

Aux fins de rendre disponibles et utilisables les Rapports ITIE par les parlementaires lors de la session d'octobre 2015, le CE avait résolu de publier en 2015, les Rapports ITIE- RDC 2013 et 2014. Ainsi, concurremment aux travaux de conciliation de collecte et de conciliation pour le Rapport 2013, le ST ITIE avait été chargé de procéder au recensement des flux en vue d'actualiser le cadrage ITIE RDC 2014 ceci, pour permettre d'élaborer et de publier le Rapport ITIE-RDC 2014 fin septembre 2015.

A l'instant, le ST dispose d'une base brute compilée du cadrage mais, au regard du temps relativement court restant avant la publication du Rapport ITIE-RDC 2014 au 30 septembre 2015, elle ne pourrait, comme à l'accoutumée, être soumise aux parties prenantes pour sa revue et son amélioration avant son adoption par le CE.

En vue de se conformer au délai de publication du Rapport ITIE RDC 2014 et prenant en compte le fait que l'A.I doit produire un Rapport de Cadrage prélude au lancement de la collecte des données, le ST propose au Comité Exécutif de verser à l'A.I, la base brute et toutes les données collectées ceci pour lui permettre de produire le Rapport de lancement incluant la base du ST quitte à le soumettre aux parties prenantes pour revue et au CE pour adoption d'ici mi-aout 2015.

b) Etude de l'impact ITIE

Cette étude devait débuter en 2015 après recrutement d'un expert indépendant sur fonds PROMINES. A l'heure actuelle, la procédure de recrutement est terminée mais au regard de la fermeture d'ici décembre 2015 du projet PROMINES, l'étude est post posée sur conseil de la Banque mondiale qui a proposé au ST de relancer la demande en 2016.

c) Cadrage du secteur forestier

Le cabinet Moore Stephens a produit un projet de cadrage. En vue d'analyser et d'améliorer le dit projet par les parties prenantes, le calendrier ci-dessous a été proposé aux membres pour adoption :

Date	Activité
Mardi, le 8 juillet 2015	Envoi du projet aux PP pour révision et améliorations (fait)
Jeudi, le 23 juillet 2015	Date limite de réception par le ST des améliorations des PP
Vendredi, le 24 juillet 2015	Compilation des améliorations des PP par le ST
Samedi, le 25 juillet 2015	Envoi des améliorations des PP à l'expert de cadrage
Vendredi, le 31 juillet 2015	Réception par le ST du projet de rapport amélioré (pré- final) et son envoi aux PP
Vendredi, le 7 aout 2015	Présentation du projet de rapport amélioré par l'expert de Cadrage à la plénière des PP
Mercredi, le 12 aout 2015	Envoi du Rapport pré-final au C.E
Mercredi, le 19 aout 2015	Présentation du Rapport final au CE pour adoption.

d) L'étude de Cadrage du secteur minier artisanal par le Consultant (PWC).

Il est remarqué que le cabinet PWC en charge de l'étude de Cadrage du secteur minier artisanal n'a pas tenu le délai tel que convenu dans les TDRs de recrutement convenus entre lui et le CE.

Ainsi, un membre de ce cabinet, monsieur Jean Jacques MUKULA, a été invité pour informer le CE du niveau d'avancement.

Selon cet expert, le cabinet a déjà terminé la phase de la collecte, des vérifications préliminaires et de la compilation des données. Il s'attèle à rédiger le projet de Rapport de Cadrage qui pourra être fin prêt dans la semaine du 22 au 28 juillet 2015.

Débat autour de ces points

Sur l'actualisation du Cadrage 2014, au regard de l'agenda chargé des membres du CE qui doivent se pencher sur les trois Cadrages (ITIE-RDC 2014, foret et artisanat minier) et le Rapport ITIE 2014 ; la Composante Entreprise, pour mieux faire, a suggéré aux membres que la publication du Rapport 2014 soit repoussée au plus tard le 31 décembre 2015. A cet effet, elle a demandé au CE de mettre sur pied un calendrier consensuel et adapté.

Concernant l'étude de l'Impact, un membre de la composante Société Civile a souhaité connaitre la structure qui avait rédigé les TDRs est-ce le CE ou la Banque mondiale.

Le Coordonnateur National a précisé à l'intention de ce membre que les TDRs avaient été confectionnés par le ST ITIE sur fond du modèle de Secrétariat International et celui de la réalité congolaise.

Au sujet de l'étude de Cadrage du secteur minier artisanal, un membre de la composante Gouvernement a souhaité avoir auprès du cabinet PWC des assurances sur la manière dont cette étude était conduite et les structures ou organisations qu'il a contactées.

L'expert a précisé que l'étude avait été conduite sur terrain dans les cinq provinces de l'Est du pays et sur base de l'Ordre de mission signé par le Ministre national des Mines. Quant aux structures et organisations contactées, cet expert a assuré que le cabinet avait contacté toutes les parties prenantes les plus représentatives du secteur notamment tous les Services du Ministère des mines concernés par la question au niveau central et provincial, les Organisations non Gouvernementales impliquées dans l'artisanat minier, les Comptoirs, les Entités de traitement, les Coopératives et les Creuseurs.

Selon cet expert, ces consultations étaient nécessaire pour mener l'étude mais ont pris du temps et c'est ainsi que le cabinet n'a pas tenu le délai fixé dans les Tdrs.

Délibération

- ❖ Quitus est donné au ST ITIE de verser sa base compilée de cadrage 2014 au Conciliateur ITIE 2014 qui le prendra en charge dans son Rapport de lancement ;
- ❖ Le Coordonnateur National est chargé d'entrer en contact avec les Composantes en vue d'élaborer un calendrier consensuel et adapté pour la publication du Rapport ITIE 2014 ;
- ❖ Le Rapport ITIE-RDC 2014 sera publié au plus tard le 31 décembre 2015 ;
- ❖ Le calendrier pour analyse et la révision du projet de Rapport de Cadrage forestier est adopté mais devra s'agencer avec le calendrier adapté. L'inclusion du secteur forestier dans le périmètre de déclaration interviendra dans le Rapport ITIE 2016 ;
- ❖ Le CE a pris acte des informations du cabinet PWC et a demandé à ce cabinet de s'en tenir au nouveau délai que lui-même a proposé.

3^{ième} point de l'ordre du jour : DIVERS : Echange sur la prise de position des organisations de la société civile engagées dans la mise en œuvre de l'ITIE relative à l'envoi tardif des documents de travail.

Certaines organisations de la Société civile se sont réunies le 10 juillet courant et ont produit un communiqué dans lequel elles reprochaient entre autre au ST ITIE d'entraver leur action du fait qu'il envoie tous les documents de travail avec retard aux membres du CE. Ce communiqué a été largement diffusé par media et aussi par mails à destination tant des membres que des personnes externes au pays et à l'étranger sans qu'il soit soumis préalablement au CE pour éventuelle conciliation. Cette attitude a créé l'émoi, la désolation mais aussi la désapprobation au sein du Groupe Multipartite.

Ayant demandé et obtenu que cette question soit inscrite à l'Ordre du jour, le porte-parole de la composante Société Civile et auteur du dit communiqué a expliqué aux membres la motivation de l'action des OSC qui s'inquiètent de l'envoi tardif des documents aux membres ou dans un délai court, ce qui, à leurs yeux ne leur permet pas d'apporter des contributions substantielles au débat lors des réunions. En conséquence, il a demandé au CE de prendre des mesures pour que les documents parviennent à temps aux membres. Sans cela, a-t-il dit, les OSC se réservent le droit de ne plus participer aux réunions du GMP jusqu'à ce qu'elles obtiennent entière satisfaction.

Echanges

Un membre de la composante Entreprise a fait remarquer aux OSC qu'elles pouvaient avoir raison si elles prouvaient à la face des membres que le ST envoyait en retard les documents dont il avait la responsabilité. Dans le cas présent du Projet de Rapport 2013, la production de ce document n'est pas de la responsabilité du ST mais de celle de l'AI. Pour rappel, a-t-il poursuivi, le projet présenté à ce jour est un résultat des améliorations successives que les parties prenantes, comprises les OSC, y ont apportées depuis le 10 juin jusqu'à la veille de la présentation. A ce stade, les OSC ne peuvent donc imputer le retard de l'envoi au seul ST. Par la même occasion il a dénoncé les mails d'alerte qui ont circulé partout sans que les OSC daignent préalablement poser le problème au GMP.

Un autre membre de la même composante abordant dans le même sens a fait remarquer que depuis belle lurette le ST envoyait à temps les documents dont il avait la responsabilité, tel est le cas des procès-verbaux des réunions du C.E. Il a estimé que le problème posé par les OSC comme toute autre amélioration apportée par les parties prenantes, rentre en réalité dans l'amélioration de la gouvernance du CE. A ce titre, les OSC auraient dû poser avant tout le problème au GMP. Enfin, il a conseillé les OSC à bien gérer les relations humaines (exemple téléphoner le concerné sans inonder le monde entier des mails).

Un membre du parlement a considéré que l'intérêt commun à tous est la RDC. Dans le cadre de l'ITIE, au lieu de poser le problème à tout le monde il faut le poser et le résoudre au sein du GMP. Un autre membre de la même Institution a constaté que l'ITIE n'est pas vraiment visible alors que depuis bientôt dix ans les OSC sont censées contribuer à la grande visibilité de l'ITIE à travers les disséminations des Rapports qui leur sont confiés annuellement. Il s'est interrogé sur la pertinence de ces disséminations et a proposé qu'elles soient désormais confiées au Parlement.

Le Président de céans a considéré ce qui précède comme des contributions utiles qui font avancer le processus et après divers sages conseils aux et aux autres, a constaté que les ponts inscrits à l'Ordre du jour étaient épuisés.

Ainsi la réunion qui avait débuté à 14h25 a pris fin à 16h 35.

Rapporteur

Prof. MACK DUMBA

Coordonnateur National ITIE-RDC

1^{er}V /Président du Comité Exécutif

Martin KABWEZUDU

Ministre des Mines